

**Des premiers résultats positifs
pour le nouveau programme de prévention bucco-dentaire M'T dents**

Lancé en 2007 dans le cadre du Plan ministériel de prévention bucco-dentaire, le programme M'T dents s'est substitué au précédent Bilan Bucco-Dentaire et propose de nouveaux rendez-vous de prévention à 5 âges clés : 6, 9, 12, 15 et 18 ans. A 6 ans, âge d'entrée dans le programme, on estime que 70% des enfants ne se rendent pas chez le dentiste et que 30% d'entre eux ont au moins une dent cariée.

Au total, 3,5 millions d'enfants et d'adolescents sont concernés chaque année.

Six mois après son lancement, ce nouveau programme enregistre des premiers résultats positifs : le taux de participation global atteint déjà 24% (et même 27% chez les enfants de 6 ans), alors qu'il ne dépassait pas 18% avec le précédent dispositif.

Sur la période d'avril à décembre 2007, près de 470 000 examens de prévention ont été réalisés dans le cadre de M'T dents. 70% d'entre eux ont concerné des enfants ou jeunes n'allant pas chez le dentiste, répondant ainsi à l'un des objectifs prioritaires du programme.

Ce programme montre, par ailleurs, toute son utilité car plus d'un tiers des enfants et jeunes ayant bénéficié d'un examen de prévention a eu besoin de soins consécutifs.

Ces premiers résultats, bien que positifs, doivent s'améliorer : l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre la mobilisation de tous afin d'augmenter le taux de participation au programme.

Pour l'année 2008, l'objectif est d'atteindre, pour la tranche d'âge des 6 ans, un taux de 5 points supérieur, à 32%.

L'Assurance Maladie tient à remercier l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche et plus particulièrement les chirurgiens-dentistes, qui ont participé à l'élaboration du programme et jouent un rôle essentiel dans sa réussite. C'était notamment l'une des priorités de la convention signée en mai 2006 par les syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes et l'Assurance Maladie.

▪ **Des résultats encourageants pour les enfants de 6 à 12 ans**

Le programme de prévention bucco-dentaire concerne désormais les enfants de 6, 9 et 12 ans, afin de les sensibiliser le plus tôt possible à l'hygiène bucco-dentaire. L'objectif est d'installer de bons réflexes et favoriser une prise en charge précoce des éventuels problèmes dentaires pour éviter ensuite des soins plus lourds.

Sur le dernier trimestre 2007, **près de 27% des enfants de 6 ans ayant reçu une invitation de l'Assurance Maladie ont réalisé leur examen de prévention bucco-dentaire, dépassant l'objectif initialement fixé (25%).**

Le programme M'T dents rencontre également un bon écho chez les 9 et 12 ans : près de 30% des enfants de 9 ans et 26% des 12 ans ont participé au rendez-vous de prévention proposé (4^{ème} trim. 2007).

- ***Des actions de proximité et une communication d'envergure pour promouvoir le programme***

Forte des expérimentations menées par 4 caisses, l'Assurance Maladie a souhaité développer dans chaque département des actions de proximité pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes en difficulté et faire vivre le dispositif. **Pour l'année scolaire en cours, sur plus de 90% du territoire, l'Assurance Maladie a initié, avec l'appui de partenaires locaux, des actions de terrain auprès d'enfants de 6 ans, éloignés du système de soins. Plus de 12 000 enfants de cet âge sont concernés par ces actions locales.**

Cette démarche est menée en cohérence avec les mesures d'accompagnement des enfants de 6 et 12 ans, inscrites dans le Plan ministériel.

Relais indispensable, **une campagne de communication d'envergure** a été déployée en 2007 et se poursuit en 2008 pour sensibiliser parents, jeunes et enfants à l'importance de ces examens de prévention bucco-dentaire.

Une action renforcée auprès des enfants ou jeunes non suivis sur le plan dentaire

▪ Près de 470 000 examens bucco-dentaires réalisés en 2007

En 2007, plus de **3 millions d'enfants et d'adolescents**, dans les tranches d'âge cibles (6, 9, 12, 15 et 18 ans), ont bénéficié d'une invitation de l'Assurance Maladie à un examen de prévention bucco-dentaire.

Sur cette population, on estime que **sur la période d'avril¹ à décembre 2007, près de 470 000 examens ont été réalisés, soit un taux de recours de 24%.**

Taux de recours à un examen de prévention bucco-dentaire (EBD) Au 31 déc 2007	
6 ans	26,8%
9 ans	29,9%
12 ans	26,3%
15 ans	20%
18 ans	15,5%
TOTAL	23,8%

Près de 70% de ces examens ont concerné des enfants ou jeunes dits non-consommateurs, c'est-à-dire n'ayant pas été chez le dentiste l'année précédente.

Ces résultats sont ainsi en ligne avec l'un des objectifs prioritaires de ce nouveau programme : renforcer les actions menées auprès des enfants ne bénéficiant pas ou rarement d'un suivi dentaire. En favorisant l'adoption de nouvelles habitudes dans ce domaine, on évite en effet des soins lourds, voire plus douloureux et aussi plus coûteux.

Le dispositif a bénéficié d'une montée en charge progressive², avec une augmentation régulière chez les enfants et jeunes « non-consommateurs » : entre le mois d'avril et de décembre, **le nombre d'examens remboursés mensuellement dans cette population a été multiplié par 3.**

▪ Des soins à la suite de l'examen de prévention pour plus d'un tiers des bénéficiaires

On observe également que l'examen de prévention bucco-dentaire s'accompagne d'un suivi médical dans la durée : **plus de 160 000 enfants ont reçu des soins à la suite de l'examen, témoignant de l'utilité de ce dispositif en termes de santé publique.** Ce chiffre montre que plus d'un tiers des bénéficiaires du dispositif avaient besoin de soins dentaires, avec un taux plus élevé encore parmi les 12, 15 et 18 ans (cf tableau en page suivante).

Il est important de souligner que l'analyse réalisée ne repose pas sur une année complète. Ces résultats seront ainsi affinés avec les données 2008 pour évaluer de manière plus précise l'impact de ce programme.

¹ La date d'avril a été retenue compte tenu de la prolongation sur le début de l'année 2007 du dispositif « Bilan bucco-dentaire » (remboursements des bilans sur invitations 2006).

² Hors périodes de vacances scolaires

	Pourcentage de bénéficiaires de soins dentaires après un EBD
6 ans	18%
9 ans	37%
12 ans	39%
15 ans	39%
18 ans	39%
TOTAL	34%

▪ **Un investissement de plus de 21 millions d'euros pour les soins engagés**

Au total, les dépenses engagées par l'Assurance Maladie pour le remboursement de ces examens de prévention s'élèvent en 2007 à près de **13 millions d'euros**. Il faut y ajouter **8,2 millions d'euros** pour les soins consécutifs à ces rendez-vous de prévention.

Rappelons que cet examen et les soins dentaires consécutifs sont pris en charge à 100%, pour encourager tous les assurés à en bénéficier. Par ailleurs, ils sont dispensés d'avance de frais pour les enfants de 6 et 12 ans.

Des premiers résultats positifs pour les enfants de 6, 9 et 12 ans

Le programme de prévention bucco-dentaire lancé au 1^{er} trimestre 2007 cible 5 âges-clés -6, 9, 12, 15 et 18 ans – qui correspondent à des « pics de risque » pour la santé buccale.

Pour mémoire, le précédent dispositif, intitulé bilan bucco-dentaire, s'adressait aux jeunes âgés de 13 à 18 ans. Les classes d'âge de 6, 9 et 12 ans sont désormais intégrées dans le programme M'T Dents, et ce, afin de développer précocement une bonne hygiène bucco-dentaire et traiter le plus tôt possible les éventuels problèmes dentaires.

Les premières données de l'Assurance Maladie pour 2007 montrent que le dispositif fonctionne bien sur ces nouvelles classes d'âge visées.

Il est à noter qu'à 6 et 12 ans, l'examen de prévention a été rendu obligatoire par la loi. Dans ce cadre, le Plan ministériel a prévu un dispositif de sensibilisation auprès de 600 000 enfants : des chirurgiens-dentistes se rendent dans les écoles afin d'inciter les jeunes de 6 et 12 ans à réaliser leur examen de prévention bucco-dentaire. En 2007, des séances de sensibilisation collective ont été menées dans 64 départements.

▪ 6 ans : un âge prioritaire

L'Assurance Maladie et la profession dentaire portent une attention toute particulière à l'âge de 6 ans, qui constitue un moment crucial pour l'adoption d'une bonne hygiène bucco-dentaire et l'âge d'entrée dans le dispositif. Rappelons qu'en 2006, 72% des enfants de 6 ans ne se rendaient pas chez le dentiste et on estime que 30% des enfants présentent au moins une dent cariée à cet âge.

C'est pourquoi des relances écrites suite à l'envoi du courrier d'invitation ont été réalisées en priorité sur cette tranche d'âge (ainsi que sur celle des 12 ans), afin de maximiser le succès du programme.

Au dernier trimestre 2007, près de 27% des enfants de 6 ans ont bénéficié d'un examen de prévention, après avoir reçu l'invitation de la Caisse primaire d'assurance Maladie. Ce taux de recours constitue un premier succès, car il est de 2 points supérieur à l'objectif initialement fixé (25%).

Le recours aux soins dentaires a également progressé parmi les enfants de 6 ans dits non consommateurs : **27,5% des enfants qui ne s'étaient pas rendus chez le dentiste en 2006³ ont bénéficié d'au moins une consultation en 2007.** Ce taux atteignait seulement 18,6% en 2006, pour les enfants n'ayant pas consulté l'année précédente⁴.

Malgré cette progression, ces résultats restent insuffisants : c'est donc un enjeu majeur pour l'Assurance Maladie de faire progresser le recours aux soins dentaires et à l'examen de prévention à cet âge.

▪ 9 et 12 ans : une bonne entrée dans le dispositif

Le dispositif enregistre également des résultats positifs pour les enfants de 9 et 12 ans, deux âges très importants pour la santé bucco-dentaire. A 9 ans, la denture mixte de l'enfant

³ Enfants non consommateurs en soins dentaires durant l'année précédente = n'ayant eu aucun contact avec un dentiste ou un stomatologue, qu'il s'agisse de soins dentaires ou de bilans ou examens bucco-dentaires.

⁴ Sur les 9 premiers mois de l'année, en 2006 et 2007, tenant ainsi peu en compte de la montée en charge de l'examen bucco-dentaire.

(perte des dents de lait et apparition des dents permanentes) rend difficile le brossage et favorise l'apparition de caries. A 12 ans, les dents définitives sont en place mais encore

fragiles et l'entrée dans l'adolescence se caractérise souvent par la consommation de boissons et aliments sucrés.

Près de 30% des enfants de 9 ans et 26% de ceux de 12 ans ont participé au rendez-vous de prévention proposé, au dernier trimestre de l'année.

Autre indicateur positif, le recours aux soins des enfants de 9 et 12 ans ne bénéficiant pas d'un suivi régulier a progressé entre 2006 et 2007 : ainsi, près de 38% des enfants de 9 ans dits non consommateurs en 2006 ont consulté un dentiste en 2007 (contre 32% en 2006) et ce taux atteint plus de 36% chez les 12 ans (contre 32% en 2006)⁵.

- **15 et 18 ans : des âges plus difficiles à mobiliser**

On constate une participation moins élevée à l'examen de prévention bucco-dentaire chez les adolescents de 15 et 18 ans, avec un taux de recours respectif en fin d'année de 20% et 15,5%.

Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la nature de ces classes d'âge : adolescents ou jeunes adultes sont, en général, moins sensibles aux règles d'hygiène bucco-dentaire et plus autonomes par rapport à leurs parents dans la prise en charge de leur santé.

Ce premier point d'étape encourage l'Assurance Maladie à poursuivre sa mobilisation et les actions engagées pour inciter à la prévention bucco-dentaire.

Il s'agit notamment de relancer la campagne de communication auprès des enfants et de leurs parents et de développer les actions de proximité, notamment dans les zones prioritaires. L'accent est également porté sur les 15-18 ans afin de favoriser une meilleure participation au programme.

⁵ Voir note 4 en page précédente.

Des actions de proximité pour aider enfants et jeunes à se rendre chez le dentiste

Afin de développer la participation à l'examen bucco-dentaire, l'Assurance Maladie a souhaité relayer le dispositif national sur le terrain et agir au plus près des publics concernés, dans les zones prioritaires notamment.

L'objectif est de cibler les territoires et les tranches d'âge où les chiffres de participation au dispositif ne sont pas suffisamment élevés et nécessitent un effort particulier.

Ainsi, on estime que 60% des enfants ou jeunes issus de familles en difficultés ont des problèmes dentaires. La santé bucco-dentaire ne représente souvent pas pour ces familles une priorité face aux situations d'urgence qu'elles rencontrent.

Parce que la santé bucco-dentaire est un enjeu de santé publique, des actions spécifiques sur le terrain sont déployées afin d'aller à la rencontre de ces enfants et adolescents et les amener à participer au programme de prévention. Cette démarche s'est tout d'abord adressée aux enfants de 6 ans, pour favoriser le plus tôt possible une bonne hygiène dentaire.

▪ Pour les enfants de 6 ans : une expérimentation étendue au niveau national

En 2006-2007, l'Assurance Maladie a développé des expérimentations dans **4 départements (Val d'Oise, Gard, Nord et Loiret)** avec un même objectif : obtenir une participation maximale à l'examen de prévention bucco-dentaire auprès d'enfants de 6 ans n'allant pas chez le dentiste.

Cette démarche s'est appuyée sur les acteurs locaux impliqués dans la prévention bucco-dentaire, avec l'école comme point d'entrée et la participation active des chirurgiens-dentistes.

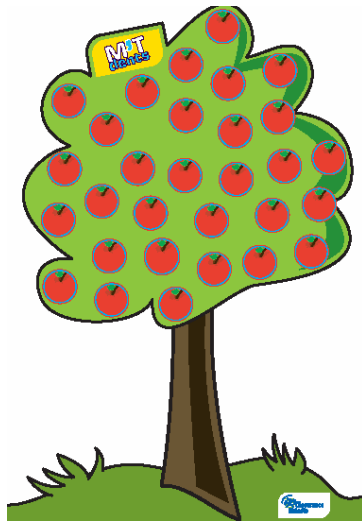
Dans chaque département, des actions de sensibilisation ont été mises en place : animation en classes au travers d'un quizz, découverte d'un cabinet dentaire reconstitué à l'école, remise de questionnaires, etc. Un suivi spécifique a été mené pour s'assurer de la participation des enfants à l'examen de prévention et des relances effectuées auprès de leurs parents.

Au total, **1 160 enfants** âgés de 6 ans (classes de CP) ont été concernés par ces expériences pilotes. **Les résultats sont particulièrement probants : 80% des enfants ont réalisé l'examen de prévention bucco-dentaire, soit un taux très supérieur à la moyenne nationale, et 60% ont bénéficié de soins consécutifs.**

Compte tenu de l'efficacité de cette démarche, l'Assurance Maladie a souhaité l'étendre au niveau national. **Chaque caisse est ainsi appelée, pour l'année scolaire 2007-2008, à déployer une action locale auprès d'au moins 2 classes de CP (enfants de 6 ans).** Il s'agit de toucher plus particulièrement les enfants peu ou pas suivis par le dentiste (zones prioritaires ou zones où l'examen de prévention bucco-dentaire recueille une faible participation). L'objectif souhaité est d'atteindre un taux de participation au programme de prévention de 50 à 60%. Ces initiatives locales sont menées en cohérence avec le dispositif national de sensibilisation prévu par le Plan ministériel auprès des enfants de 6 et 12 ans.

Un modèle d'action a été conçu à partir des enseignements des 4 expérimentations menées et de leurs points forts : une sensibilisation des enfants via leur école, un partenariat étroit avec les chirurgiens-dentistes, la mobilisation des relais locaux, proches des familles.

Chaque action s'articule autour de 3 temps clés :



- une séance de sensibilisation à l'école : un atelier pédagogique et ludique pour donner de bons réflexes d'hygiène bucco-dentaire aux enfants et les inciter à participer au programme M'T dents. Les enfants reçoivent en mains propres l'invitation au rendez-vous de prévention.
- l'examen de prévention bucco-dentaire : La Caisse d'assurance maladie assure un suivi personnalisé et relance les parents des enfants non participants. Dans chaque classe, l'enseignant dispose également d'un support ludique (poster en forme de pommier) lui permettant de mobiliser ses élèves.
- les soins consécutifs : pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie

A ce jour, plus de 120 caisses d'assurance maladie sont mobilisées et plus de 12 000 enfants sont concernés par ces actions locales.

▪ **De nouvelles initiatives à destination des 15/18 ans**

En 2008, l'Assurance Maladie déploiera également dans 5 départements des initiatives pilotes auprès des 15/18 ans éloignés du système de soins et dont la participation au programme de prévention bucco-dentaire est moindre.

L'action locale et l'implication forte des caisses d'assurance maladie sur le terrain semblent, en effet, adaptés à ces populations plus difficiles à mobiliser.

Une communication active pour promouvoir le dispositif

▪ Une campagne d'envergure lancée en 2007

Parler à tous : enfants, adolescents et parents

Une campagne média (spots télévisés et radio) a été conçue pour toucher au mieux les enfants, les adolescents et leurs parents.

Une série de spots télévisés, sur un ton humoristique et décalé, a ainsi été diffusée tout au long de l'année (5 vagues en janvier, mars, mai, septembre et novembre) sur les principales chaînes hertziennes, pour un impact optimal.

Les spots radio, utilisant les codes musicaux du rap, se sont adressés plus spécifiquement aux jeunes (4 vagues successives en janvier, avril, septembre et octobre 2007).

Parler à chacun : des invitations personnalisées

La campagne de marketing direct, essentielle pour la réussite du programme et la participation des enfants aux examens de prévention, a permis d'adresser plus de 300 000 invitations en moyenne par mois.

Au total, ce sont plus de 3 millions de courriers qui ont été envoyés par l'Assurance Maladie invitant jeunes et enfants ciblés à un rendez-vous de prévention.

Ces invitations, d'un style moderne et très visuel, sont personnalisées selon l'âge de l'enfant (6, 9, 12, 15 et 18 ans) et son recours aux soins dentaires (allant / n'allant pas chez le dentiste).

Cibler les adolescents

Parce que les adolescents sont des publics particulièrement difficiles à mobiliser et à intéresser à la santé bucco-dentaire, l'Assurance Maladie a imaginé deux opérations originales et en phase avec ces jeunes :

- Un espace virtuel sur Habbo Hotel, l'une des communautés online les plus populaires auprès des adolescents : l'Assurance Maladie a créé un personnage appelé Chico, contre-exemple à ne pas suivre en matière d'hygiène bucco-dentaire. Une salle M'T dents y a été dédiée pour présenter chaque jour une conférence sur les risques d'une mauvaise hygiène dentaire et sur les principaux thèmes d'intérêt des jeunes (sport, look, santé en général, etc.). Cette opération a été un succès : **plus de 175 000 jeunes inscrits sur Habbo Hotel ont visité la salle M'T dents et plus de 20 000 d'entre eux ont répondu au quiz proposé.**
- un blog musical (Skyblog) a été lancé en avril 2007 avec l'objectif suivant : participer à l'écriture d'une chanson de rap autour de la santé bucco-dentaire. Au total, **le blog a reçu près de 44 000 visites et le morceau a été écouté plus de 12 000 fois.**

Informers les chirurgiens-dentistes

Interlocuteurs privilégiés des jeunes patients, les chirurgiens-dentistes jouent un rôle essentiel dans la réussite du programme. Leurs syndicats représentatifs et signataires de la convention dentaire ont participé à l'élaboration de ces examens de prévention.

L'Assurance Maladie les a informés en amont et de manière régulière pour leur permettre de relayer le dispositif auprès de leurs patients. Ceux-ci ont ainsi reçu différents outils dédiés

(lettre d'information, posters à afficher dans le cabinet, carnets de liaison dentaire à remettre aux jeunes patients après les examens de prévention réalisés, etc.).

▪ En 2008, une communication renforcée auprès des cibles prioritaires

En 2008, les **spots télévisés** seront diffusés, à la fin de mois de mars et au cours de l'année, pour continuer à sensibiliser les parents des jeunes enfants et à promouvoir ces rendez-vous de prévention.

Forte du succès rencontré auprès des adolescents, l'Assurance Maladie souhaite poursuivre son approche sur les nouveaux médias. Une **nouvelle opération** sera lancée de fin mars à fin avril pour encourager les jeunes à réaliser le clip vidéo de la chanson rap composée en 2007. Elle s'appuiera sur le site Dailymotion et la plateforme du groupe NRJ (radio, chaîne TV et site Internet)

Enfin, les **courriers d'invitation** aux rendez-vous de prévention ont été renouvelés pour optimiser leur impact auprès des enfants et adolescents non suivis par un dentiste : plus pédagogiques pour les enfants de 6 ans et plus responsabilisants pour les jeunes de 15 et 18 ans.



Exemple de courrier pour les 6 ans.

Annexe 1 - L'examen de prévention dentaire en pratique

Qui est concerné ?	Les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans , âges très vulnérables au risque carieux, sont concernés par ce nouveau programme de prévention mis en place à partir de janvier 2007 par l'Assurance Maladie, en partenariat avec les chirurgiens-dentistes.
Comment en bénéficier ?	Les parents reçoivent un courrier de l'Assurance Maladie, un mois avant la date anniversaire de l'enfant , qui les informe des modalités pratiques de l'examen de prévention dentaire. Il n'y a aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cet examen.
Quand ?	L'examen de dépistage, qui permet de dresser un bilan de l'état de santé bucco-dentaire du patient, doit impérativement être réalisé dans les 6 mois suivant la date anniversaire du bénéficiaire si ce dernier ne va pas chez le chirurgien-dentiste ou dans le courant de l'année si le jeune concerné y est déjà allé.
Quel examen ?	L'examen comprend obligatoirement : - une anamnèse, c'est-à-dire la recherche des antécédents bucco-dentaires de l'enfant ou de l'adolescent afin de connaître son histoire, - un examen bucco-dentaire, - des conseils sanitaires : sensibilisation à la santé bucco-dentaire (hygiène bucco-dentaire, enseignement du brossage dentaire...), recommandations d'hygiène alimentaire, - l'inscription dans le dossier médical du patient des données médicales à conserver (historique des soins...). L'examen est complété si nécessaire par une prise de radiographies intra-buccales ainsi que l'établissement d'un programme de soins.
Quels soins ?	Le programme de soins éventuels établi lors de l'examen doit impérativement être commencé dans les 3 mois qui suivent cet examen . Les soins consécutifs doivent s'achever dans les six mois suivant la date de début des soins.
Quelle prise en charge ?	Le coût de l'examen est pris en charge directement par l'Assurance Maladie (25 euros pour la consultation + éventuellement le coût des radiographies). Les soins conservateurs réalisés (traitement des caries, détartrage, scellement des sillons...) sont remboursés à 100% . Les tarifs de ces soins ne peuvent pas faire l'objet de dépassements d'honoraires. Les traitements orthodontiques et prothétiques ne sont pas compris dans ce dispositif).

En 2 mots

- Pour mémoire, l'examen bucco-dentaire et les soins consécutifs sont **pris en charge à 100% (sans avance de frais pour les enfants de 6 et 12 ans)**.
- La visite de prévention doit permettre de **vérifier l'état des dents, la présence de caries et d'établir éventuellement un programme de soins**.
- Elle doit permettre aux jeunes **d'acquérir les bons réflexes en matière d'hygiène bucco-dentaire et d'habitudes alimentaires**. Elle doit permettre également de renforcer l'importance des messages d'éducation à la santé même sur des thèmes plus éloignés (tabac, alcool, drogues...).